



CSE-Central GRDF du 25 novembre 2020

2_a. Déclaration préalable CGT sur le bilan social

Monsieur le Président,

Lecture d'un écrit d'un agent partant en retraite

Et voilà, je raccroche les armes, le premier décembre, chalumeaux, césarienne et patates plombs, c'est fini, CMP 50 et MAB aussi, tant d'années à exercer avec fierté ce beau métier de gazier ...

C'est fini ! À presque 63 ans, j'ai du mal à sortir de la fouille !

Ça avait de la gueule quand tu annonçais en société, je travaille chez EDF-GDF souvent on nous traitait de planqués, mais il y avait le respect de la compétence et du savoir-faire.

Je quitte cette entreprise, je vais regretter celle que j'ai connue, la vraie, EDF-GDF faite de gens de terrain, de vrais gaziers contents le soir, du travail de la journée, construction de CM, des branchements sur CM plomb, branchements réseau, acier, fonte, PE, réfections réseaux, lotissement, etc. ... du vrai travail de gazier.

Mais que s'est-il passé ??

Je vais regretter cette belle entreprise, je ne vais pas regretter ce qu'elle est malheureusement devenue, une agence clientèle, où seuls les chiffres comptent et/ou l'IDR plane comme un terrible oiseau de malheur prêt à s'abattre sur le courageux qui cochera la case, je ne vais évidemment pas regretter ces tablettes beugantes à longueur de semaine donnant l'envie de les balancer par les fenêtres ...

Cette entreprise où il est devenu plus important de scanner un détendeur que de maîtriser une soudure, d'identifier un compteur plutôt que, d'un seul regard, savoir où et comment passer les tuyaux sur une réfection de CM...

Je pars sans regret, juste la tristesse de laisser mes collègues, ces jeunes que j'aime, mes chefs de proximité aussi avec qui je m'entends très bien, je suis sur Béziers, il y a une ambiance exceptionnelle

À presque 63 ans à presque 30 ans de boîte, NR 120, pas glorieux pour moi, mais encore moins pour cette entreprise qui me laisse partir aussi vieux avec aussi peu.

J'ai écrit à tous les chefs et même au Roi, il n'a daigné me répondre, mais semble-t-il, s'est inquiété de savoir pourquoi cet homme d'en bas se permettait de lui écrire ...

Un chef m'a tout de même répondu que mon déroulement de carrière était normal alors qu'il suffit de le voir pour envoyer la moitié des gaziers de France en dépression.

En trente ans, je n'ai jamais fait une éraflure sur un véhicule, jamais en retard, jamais raté un appel d'astreinte, jamais laissé une fuite, formé un régiment de gaziers, ça méritait peut-être le coup de chapeau d'un NR 6 mois avant le départ, ça aurait bien arrangé ma retraite, et bien non !!

Vous emmerdez pas les gars, vous pouvez défoncer les bagnoles, laisser des fuites et faire des conneries, le plus important dans notre boîte, c'est Hollywood, faites du cinéma, ça, ça paye !!

Bon courage à tous !!

Monsieur le président, ce sont les sentiments exprimés par des anciens quittant les entreprises. Cela doit nous interpeller par le sens donné au travail au sein de GRDF par la politique que vous mettez en place.

Les fondamentaux ne sont plus les mêmes et la place prise par le savoir-être prime sur le savoir-faire.

Le maintien du professionnalisme et le développement des compétences ne font plus partie de l'ADN de notre culture technique gazière alliée à un respect du prescrit.

L'individualisation des objectifs assortis de primes variables liées à leur atteinte conduit à des aberrations mettant en contrainte jusqu'à la chaîne de sécurité.

Pour preuve, concernant la pose de compteur Gazpar intensif, changement de détenteur sur plusieurs régions on a vu fleurir des notes locales modifiant le prescrit national concernant le traitement des appels pour ODG (EXPL0630).

On est dans de l'ubuesque. On modifie notre organisation de l'astreinte pour permettre d'externaliser nos activités statutaires car on n'est pas en capacité de répondre aux sollicitations et cela au détriment de la sécurité.

Pourtant les obligations réglementaires issues de l'arrêté du 13 juillet 2000 dans son article 17 sont claires.

L'exploitation du réseau de distribution est réalisée dans le cadre d'une démarche documentée s'appuyant notamment sur des dispositions préétablies et systématiques permettant de garantir un haut niveau de sécurité.

De l'organisation à mettre en œuvre en cas de fonctionnement anormal des équipements, signalé par des témoins internes à l'opérateur de réseau ou par des tiers, ou en cas d'accident pour mettre en sécurité, aussi rapidement que possible, les personnes et les biens. L'organisation de l'opérateur doit tenir compte de la nécessaire proximité des moyens indispensables au traitement des interventions d'urgence.

En cas de fuite sur un élément du réseau de distribution ou sur une installation alimentée par ce dernier, l'opérateur doit intervenir directement ou indirectement sur la zone considérée dans les délais les plus brefs pour prendre les premières mesures destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens ou avoir interrompu l'alimentation de la partie du réseau en cause.

Les autorités concédantes sont-elles au courant de telles pratiques en interne et de ces arrangements avec le prescrit car nous ne pouvons faire face à nos obligations ?

Nous vous avons déjà alerté sur la formation et les qualifications des intérimaires et/ou des prestataires lors d'un précédent CSE-C dans le cadre des enquêtes BRI.

Vous avez tellement réduit les effectifs dans les services et maintenu un dogme du gréement des services en fonction de l'astreinte et non pas en lien avec nos obligations réglementaires d'entretien, de renouvellement, de surveillance de l'ensemble de nos ouvrages, et que cela ne se fasse pas au détriment de la sécurité industrielle. Notre organisation devra aussi prendre en compte les délais de réalisation contractuels du catalogue des prestations pour la meilleure satisfaction de nos usagers (Mise En Service, Créations de Branchement,). Nous avons vu dans le Bilan Social de l'entreprise que le recours à l'intérim et l'externalisation et sous-traitance était exponentiel. Comment garantir ensuite notre légitimité de distributeur si nous passons du savoir-faire au faire faire ? Comment maintenir le professionnalisme des agents ?

Comme expliqué par notre collègue, il est plus important de se faire mousser sur Yammer et d'alimenter la vitrine virtuelle de GRDF alors que la réalité dans les services est tout autre.

Vous allez nous parler du sens client, mais cela dépend des situations. Nous sommes, nous, très attachés à l'abonné et à l'utilisateur. Vocabulaire pas si désuet puisque repris par le législateur lors du dernier arrêté du 23 février 2018 sur les mises en service gaz et qui prend tout son sens dans notre vision d'un service public nationalisé. Un usager est une personne qui utilise un service public, par opposition au client, celui qui utilise les services d'une entreprise privée, à l'adhérent, celui qui est membre d'une organisation privée.

Quand il y a des enjeux de rémunération pour GRDF oui, mais lorsque cela coûte on l'oublie.

Alors pour GRDF, le sens du client c'est de faire du paraître, de l'appeler une demi-heure avant son passage, de lui envoyer une enquête, ;

Cependant quand il s'agit de le rétablir à la suite d'un incident ou des travaux ce n'est plus la même musique.

Il ne faut pas que cela génère des heures supplémentaires, il faut tout faire pour reporter le dépannage quitte à mentir à nos abonnés sur la disponibilité de nos équipes et une hypothétique intervention dans plus de 4H.

La notion d'indicateurs, synonymes de rémunérations périphériques individuelles, pour objectifs atteints, guide le pilotage de nos activités et notre cœur de métiers.

Il n'y a plus de notion de femmes et d'hommes derrière ces chiffres et des difficultés et moyens mis en œuvre pour les réaliser. Tout n'est qu'ACH160, appel du client pour si ou ça, coupure déguisée (résiliation à la demande du fournisseur), nombres de bûchettes à collecter pour renseigner des bases de données ...

On en arrive à des aberrations ou il serait plus important de couper un abonné pour non-paiement que de réparer une fuite par la mécanique des pénalités financières contractuelles assorties en externe et prescrit interne non assortie de pénalités financières. On joue avec la sécurité des biens et des tiers.

Après que le travail soit fait correctement, complètement, devient vite secondaire tant que les chiffres demandés par les strates supérieures sont remplis dans la bonne case.

Tout le monde est content d'avoir ces données et sur des bases faussées des décisions sont prises en méconnaissance de la réalité du terrain.

Beaucoup de consignes et de prescrit à respecter, mais pas de prise en compte dans l'organisation du travail de leur mise en œuvre en cas d'impossibilité de réalisation renvoyant la seule responsabilité au chef de travaux ou à l'exécutant de faire ou ne pas faire pour l'atteinte des objectifs.

Ce style de management infantilissant et dangereux pour la sécurité industrielle et la sécurité des biens et des personnes, la qualité de vie au travail des agents doit cesser. Il est temps de redonner sens à la qualité d'un travail bien fait en toute sécurité et de redonner au service public nationalisé toute ses lettres de noblesse.

À Paris,
Le 25 novembre 2020